

Compétitions Secteur Sud-Est



SAISON 2017 - 2018

SOMMAIRE

1- GESTION DES COMPETITIONS

- 1.1 – Comité gestionnaire**
- 1.2 – Correspondants des Comités**
- 1.3 – Cadres techniques des comités**
- 1.4 – Communication des résultats**
- 1.5 – Feuilles de match**
- 1.6 – Modification du Règlement**

2 – REGLEMENT SPORTIF

2.1 – Gestion des compétitions

- 2.1.1 – Secteur Sud-Est
- 2.1.2 – Organisation générale
PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII
- 2.1.3 – Organisation générale
FJS - Féminines -18ans à VII

2.2 – Qualifications Phases finales

- 2.2.1 – Championnat de France
- 2.2.2 – Challenge Sud-Est

2.3- Limitation du nombre de matches

2.4 – Le calendrier officiel

- 2.4.1 – Dates et horaires des rencontres
- 2.4.2 – Matches reportés

2.5 – Changement du lieu d'une rencontre

- 2.5.1 – Avant la désignation des officiels
- 2.5.2 – Après la désignation des officiels

2.6 – Principes de classement

- 2.6.1 – Calcul des points
- 2.6.2 – Les forfaits
- 2.6.3 – Equipe en effectif incomplet ou insuffisant
- 2.6.4 – Classement en cas d'égalité
- 2.6.5 – Classement par péréquation

2.7 – Points de malus Sanctions disciplinaire

3 – REGLEMENT ADMINISTRATIF

3.1 – L'arbitrage

- 3.1.1 – Désignation des arbitres
- 3.1.2 – Délégation de l'arbitrage aux associations

3.2 – Matches amicaux

3.3 – Mentions à porter sur la licence

3.4 – Déroulement des rencontres

3.5 – Rassemblements et doubles licences

4 – REGLEMENT FINANCIER

4.1 – Frais divers

- 4.1.1 – Frais d'arbitrage
- 4.1.2 – Frais du représentant fédéral
- 4.1.3 – Frais d'organisation des rencontres du challenge Sud Est

4.2 – Remboursement de frais

- 4.2.1 – Rencontre non jouée
- 4.2.2 – Forfait

4.3 – Déplacements des équipes en Corse

ANNEXE 1 : Demande de match amical – modèle Comité d'Auvergne

ANNEXE 2 : Calendrier des compétitions féminines Seniors

ANNEXE 3 : Calendrier des compétitions féminines Cadettes

ANNEXE 4 : FEUILLES DE MATCH (DOCUMENT JOINT A PART)

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour les articles non traités et non développés dans le présent règlement.

1 – GESTION DES COMPETITIONS

1.1 – COMITE GESTIONNAIRE

La gestion des compétitions féminines à VII **du Secteur Sud-Est** est confiée pour la saison 2017-2018 aux commissions compétentes (féminine, épreuves, règlements, discipline, appels) du Comité d'auvergne de Rugby.

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
Comité	Secrétariat Marion KELLIN	04 73 26 23 13	mkellin@comiteauvergne.com contact@comiteauvergne.com
Epreuves Féminines	Marc LAVIALLE René MESURE	06 08 03 08 42	mlavialle@comiteauvergne.com
Discipline	Jean Michel PLASSE	06 46 40 69 65	comdiscipline@comiteauvergne.com
Règlements	Christian LE HUEROU	04 70 31 08 68	clehuerou@comiteauvergne.com
Appels	Jacques BATUT	06 30 38 13 54	jbatut@comiteauvergne.com
Arbitre (DTA)	Christophe REYNES	06 77 12 11 60	dta.auvergne@gmail.com

1.2 – CORRESPONDANTS DES COMITES

Correspondant	Téléphone	E-mail	Fax
Auvergne : Marc LAVIALLE René MESURE	06 08 03 08 42 06 32 28 23 53	mlavialle@comiteauvergne.com	
Alpes : Géraldine ROMAN Paul MURGIER Christelle LOMBARDI Yvette PERROT Beatrice HEBERT	06 74 37 06 10 06 22 82 75 40 06 82 82 05 72	edr.rcfmb@orange.fr paul.murgier@orange.fr christelle.lombardi@alpesrugby.com yvetteperrot@wanadoo.fr hebert.bea@wanadoo.fr	04 76 96 28 50
Lyonnais : Karine POLAUD Daniel FLECHE Patrick BANIZET Christophe GRADWOHL	06 81 18 68 07 06 33 36 34 71 06 23 04 39 58 06 15 09 21 16	epreuves@rugbylyonnais.fr karine.polaud@orange.fr daniel.fleche@free.fr patrick.banizette50@gmail.com gradwohl.christophe@neuf.fr	04 78 79 67 99
Drôme-Ardèche : Pierre MALINVERNI Fabienne ESCOFFIER	06 23 15 66 14 06 24 31 24 71	pmalinverni26@gmail.com fabienne26600@sfr.fr	04 75 44 34 88
Côte d'Azur : Jean GALLO Christine GASSIOLE Roger MUNIER Jean René LELEU	04 94 41 92 68 06 17 10 01 91 06 14 24 47 33 06 81 13 63 99	calendrier@cotedazur-rugby.com jean.gallo83@orange.fr christine.gassiolle@orange.fr technique@cotedazur-rugby.com	04 94 41 92 69

Corse : André GIUDICELLI Fabrice ORSINI Henri BONINO	06 30 33 47 37 06 11 79 27 42 06 82 40 20 91	andgiudicelli@yahoo.fr fabrice.orsini@wanadoo.fr henribonino@gmail.com	04 90 94 42 24
Provence : Gaëtan GIRARD Mireille LATREILLE	06 20 25 22 04 06 18 97 46 91	3022k@ffr.fr gaetan.girard@goldenlady.fr mireille.latreille@sfr.fr	04 86 06 02 82

1.3 – CADRES TECHNIQUES DES COMITES

ALPES : Josselin SELVA - josselin_selva@hotmail.com - [06 83 87 80 78](tel:0683878078)

AUVERGNE : Vincent FARGEAS - crtpole@comiteauvergne.com - [06 10 02 49 34](tel:0610024934)

CORSE : David HOARAU - david.hoarau@visionrugby.fr - [06 42 53 56 07](tel:0642535607)

COTE D'AZUR : Jean-Pierre REY - reyjp@hotmail.fr - [06 60 82 18 36](tel:0660821836)

DROME ARDECHE : Frédéric POURCEL – frederic.pourcel@ffr.fr- [06 75 94 26 06](tel:0675942606)

LYONNAIS : Melissa LEBOEUF - leboeuf.mel@gmail.com - [06 76 64 06 96](tel:0676640696)

PROVENCE : Colin SIGAUD - colt_sigaud@hotmail.com - [06 43 26 63 64](tel:0643266364)

1.4 – COMMUNICATION DES RESULTATS DES RENCONTRES

L'arbitre et les clubs rentrent obligatoirement le résultat dès la fin de la rencontre sur le site de la F.F.R. www.ffr.fr en cliquant sur la rubrique Intranet de la page d'accueil ou via leur accès Ovale 2.

1.5 – FEUILLES DE MATCHES

Elles seront envoyées par les arbitres ou le référent du plateau directement et correctement remplies au comité gestionnaire **au plus tard le lundi** suivant le tournoi à l'adresse suivante :

Compétition	Comité Gestionnaire	Adresse	Téléphone
PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII	Auvergne	COMITE d'Auvergne de RUGBY 131 rue Verlaine – 63100 CLERMONT-FERRAND contact@comiteauvergne.com	04 73 26 23 13
FJS - Féminines - 18ans à VII	Auvergne	COMITE d'Auvergne de RUGBY 131 rue Verlaine – 63100 CLERMONT-FERRAND contact@comiteauvergne.com	04 73 26 23 13

Pour pallier à la perte d'une feuille de match, les arbitres devront impérativement conserver une copie du rapport complémentaire établi lors de sanctions par carton rouge ou d'incidents graves (bagarre générale, match arrêté) et un envoi par « scan to mail » doit être réalisé avant l'envoi postal à l'adresse mail : mkellin@comiteauvergne.com

1.6 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire, se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction de divers évènements, tels que modifications des Règlements Généraux, intempéries, épidémies, forfait d'équipes avant le début de la compétition.

2 – REGLEMENT SPORTIF

2.1 – GESTION DES COMPETITIONS

2.1.1 – SECTEUR SUD EST

La gestion des compétitions du Secteur Sud-Est et le nombre d'équipes engagées par comité sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Compétition	Auv	Lyo	Alp	D.A	Corse	Prov	Caz	Total
PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII	9	5	9	7	1	6	5	42
FJS - Féminines -18ans à VII	4	6	7	9	1	7	4	38

2.1.2 – ORGANISATION GENERALE PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII

Le Championnat se déroule sous forme de plateaux. Dans la mesure du possible chaque poule et donc chaque plateau ne comportera pas plus de cinq équipes, afin de respecter un temps de jeu raisonnable.

Organisation de deux journées par comité territorial dites "Open" qui ne compteront pas dans le classement.

Une phase de brassage "dite géographique sur chaque comité" sur 4 journées les Dimanches 15 Octobre 2017, 29 Octobre 2017, 19 Novembre 2017 et 03 Décembre 2017 permettant de déterminer des niveaux et d'établir des poules de niveaux dites poules "hautes et basses" sur les secteurs Nord et Sud pour la phase qualificative suivante. Une date de report est prévue entre chaque date de brassage soit les dimanches 22 Octobre 2017, 05 Novembre 2017, 26 Novembre 2017 et 10 Décembre 2017.

Une phase qualificative sur 4 journées les Dimanches 21 Janvier 2018, 04 Février 2018, 25 Février 2018 et 11 Mars 2018 permettant pour les poules dites "Hautes" de déterminer 4 qualifiés pour les phases finales du Secteur Sud Est. Des dates de report sont prévues entre chaque tournoi soit les Dimanches 28 Janvier 2018, 11 Février 2018, 18 Février 2018, 04 Mars 2018 et 18 Mars 2018.

Les équipes Réserves des clubs à XV auront leur propre phase qualificative en 2^{ème} phase, elles seront réparties en 2 poules :

P1 : Guc, Chambéry, RC La Plaine, Jarjilles,

P2 : Esser, FCG, Saint Mandrier, Ponettes, La Valette

A l'issue de ces tournois qualificatifs il y aura 2 équipes qualifiées en Poule 1 et 3 qualifiées en Poule 2 pour une journée finale à 5 clubs.

Pour les poules dites "Basses" nous resterons sur des poules de proximité.

La phase finale secteur Sud-Est se déroulera le Dimanche 8 Avril et permettra de déterminer les 2 qualifiés du Secteur pour le Championnat de France et de nommer un Champion du Secteur Sud-Est. La date limite de retour des qualifiées est fixée au 14/15 avril pour des finales FFR prévues le Dimanche 6 Mai.

Pour les autres équipes elles pourront participer (après engagement) au Challenge Sud-Est entre le 15 Avril et fin Juin (Attention il n'y a pas de prise en charge financière pour ce challenge).

Le calendrier du Challenge Sud-Est fera l'objet d'un additif à ce règlement.

2.1.3 – ORGANISATION GENERALE FJS - Féminines -18ans à VII

Dans la mesure du possible et en fonction du nombre d'engagés, nous tenterons d'organiser le championnat de nos "moins de 18 ans" sur la même formule que les "Plus de 18 ans".

A savoir l'organisation de deux journées par comité territorial dites "Open" qui ne compteront pas dans le classement.

Puis 4 journées de brassage les samedis 14 Octobre 2017, 21 Octobre 2017, 18 Novembre 2017, 25-26 Novembre 2017, 02 Décembre 2017.

Ensuite 4 journées de phase Qualificatives les Samedis 20 Janvier 2018, 03 Février 2018, 17 Février 2018 et 10 Mars 2018.

Enfin, le championnat terminera par 1 journée de phase finale Secteur le 24 Mars 2018.

Des dates de report sont prévues les 25 Novembre 2017, 09 Décembre 2017, 27 Janvier 2018, 10 Février 2018, 03 Mars 2018 et 17 Mars 2018.

La finale du secteur sud est aura lieu le week end des 24/25 Mars.

LA DATE LIMITE des qualifiées est fixée au 7/8 Avril 2018.

Deux équipes du secteur sud est seront qualifiées pour la finale nationale du 28/29 Avril 2018.

2.2 – QUALIFICATION PHASES FINALES

2.2.1 – CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les phases finales du Championnat de France **PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII et FJS - Féminines -18ans à VII** sont gérées par la Fédération Française de Rugby.

Les rencontres des phases finales du Championnat de France se joueront sur un lieu unique déterminé par la Fédération.

Le nombre d'équipes qualifiées et les oppositions pour les phases finales feront l'objet d'un additif à ce règlement.

2.2.2 – CHALLENGE SUD-EST

Pour les équipes non qualifiées en Championnat de France, le Challenge Sud-Est se déroulera, en fonction du nombre d'équipes engagées et des dates disponibles, soit :

- Par une phase qualificative par poule et ensuite une phase finale
- Directement par une phase finale

Le calendrier du Challenge Sud-Est fera l'objet d'un additif à ce règlement.

2.3 – LIMITATION DU NOMBRE DE MATCHES

Conformément à l'**article 230.2** des Règlements Généraux, le titulaire d'une carte de qualification en cours de validité ne peut être **inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur**, à plus d'une rencontre **officielle** organisée par la F.F.R. ou un Comité Territorial durant une même période **de 72 heures**.

Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

2.4 – LE CALENDRIER OFFICIEL

2.4.1 – DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les dates et heures des rencontres des compétitions sont fixées par la Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire et s'imposent à toutes les associations qui participent à cette compétition, après parution du calendrier officiel.

Lors de la création des compétitions dans la base « **Oval-e** », les rencontres seront programmées le **Samedi à 14h00** pour les compétitions **FJS - Féminines -18ans à VII** et le **Dimanche 14H00** pour les compétitions **PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII**.

Une exception sera faite pour les tournois se déroulant en Corse ou sur le continent avec la présence d'une équipe Corse, l'horaire du début de tournoi sera fixé à 11h (au vu des problèmes de transport Corse/Continent).

Le calendrier officiel des rencontres (phase qualificative et phases finales) des compétitions figure en **annexe 2 et 3** au présent règlement.

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date ou l'horaire d'une rencontre, elle devra respecter les règles indiquées dans l'**article 311** des Règlements Généraux.

Cette modification devra faire l'objet d'une demande conjointe de tous les clubs du tournoi et adressée à la Commission des Epreuves.

2.4.2 – MATCHES REPORTEES

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans les **articles 312.1 à 312.8** des Règlements Généraux, **il se jouera obligatoirement à la 1^{ère} date de repli prévue dans le calendrier officiel.**

Pour les déplacements **Corse/Continent ou Continent/Corse** des compétitions **FJS - Féminines -18ans à VII** et **PFVII - Promotion Fédérale Féminine à VII**, une rencontre ne peut être reportée qu'une seule fois en raison d'un problème de transport. L'équipe à l'origine du premier report à défaut de pouvoir se déplacer (Avion ou Bateau), sera sanctionnée par la Commission des Règlements par un « **Forfait simple** »

La maladie, au même titre que la blessure, constitue un aléa auquel tous les clubs sont soumis. En conséquence la présentation de certificats médicaux ne sera pas prise en compte pour accepter le report d'une rencontre ; **sauf en cas d'épidémie déclarée par l'agence de veille sanitaire ou par un avis hebdomadaire de la F.F.R.**

2.5 – CHANGEMENT DU LIEU D'UNE RENCONTRE

Lors de la création d'une compétition dans la base « **Oval-e** », le terrain qui est désigné pour chaque rencontre pour le club recevant est :

- **Le terrain N° 1** pour les équipes en association qui possèdent plusieurs terrains
- **Le terrain du club support** pour les équipes en rassemblement

Si un changement du lieu de la rencontre devait se faire, **le club recevant** devrait appliquer la procédure indiquée ci-dessous.

2.5.1 – DEMANDE DE MODIFICATION AVANT LA DESIGNATION DES OFFICIELS

Le club recevant qui souhaite modifier le lieu d'une rencontre doit informer par E-mail la Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire (copie au comité d'appartenance et au club adverse) au **minimum 10 jours** avant la date prévue de la rencontre en indiquant :

- Pour les équipes en association qui possèdent plusieurs terrains, **le nom du terrain où se déroulera la rencontre**
- Pour les équipes en rassemblement **le code du club et le nom du terrain où se déroulera la rencontre**

La Commission des Epreuves effectuera les modifications dans la base « **Oval-e** ».

2.5.2 – DEMANDE DE MODIFICATION APRES LA DESIGNATION DES OFFICIELS

Le club recevant qui souhaite modifier le lieu d'une rencontre doit informer par E-mail la Commission des Epreuves du Comité Gestionnaire (copie au comité d'appartenance) et doit impérativement prévenir **au plus tard 48 heures** avant la date prévue de la rencontre :

- Le club adverse
- L'arbitre et éventuellement le représentant fédéral

La Commission des Epreuves effectuera les modifications dans la base « **Oval-e** ».

2.6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

2.6.1 – CALCUL DES POINTS

Le barème des points « terrain » appliqué pour les compétitions **du Secteur Sud-Est** sera le suivant :

- Victoire 3 points – Match nul : 2 points – Défaite : 1 point – Effectif incomplet 0 point – Forfait : - 1 point

2.6.2 – LES FORFAITS

Les conditions prises en compte pour considérer une équipe forfait (simple ou général) et les conséquences sur le classement sont définies dans **l'article 342** des Règlements Généraux.

2.6.3 – EQUIPE EN EFFECTIF INCOMPLET OU INSUFFISANT

- Effectif COMPLET : 7 joueuses minimum et 12 joueuses maximum pour une même équipe pour l'ensemble du tournoi
- Effectif INCOMPLET : Toute équipe évoluant au cours d'une rencontre d'un tournoi avec 5 ou 6 joueuses est déclarée en effectif incomplet pour le match concerné.

- Si une équipe se présente à 5 ou 6 joueuses pour une rencontre, le match se déroulera respectivement à 5 contre 5 ou à 6 contre 6. Dans ce cas l'équipe non fautive pourra utiliser au maximum 4 joueuses pour effectuer ses remplacements.
- Match arrêté si moins de 5 joueuses présentes sur le terrain (blessures ou exclusions). Dans ce cas l'équipe fautive est sanctionnée d'un forfait simple.

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle ne présente pas **l'effectif minimum réglementaire pour pouvoir disputer une rencontre, soit 7 joueuses pour le jeu à VII.**

Les conséquences sur le classement sont indiquées dans **l'article 452-3** des Règlements Généraux.

2.6.4 – CLASSEMENT EN CAS D'EGALITE

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité à la fin de la phase qualificative, il sera fait application de **l'article 343.2** des Règlements Généraux.

2.6.5 – CLASSEMENT PAR PEREQUATION

A l'issue de la phase qualificative, application de **l'article 341.3** des Règlements Généraux pour toutes les compétitions.

3 – REGLEMENT ADMINISTRATIF

3.1 – L'ARBITRAGE

3.1.1 - DESIGNATION DES ARBITRES

Les arbitres seront désignés par les **DTA de chaque comité territorial** recevant un tournoi sur son secteur géographique. Le club recevant doit se rapprocher de son comité pour l'informer du nombre d'équipe réellement présentes afin d'ajuster le nombre d'arbitres nécessaires au bon déroulement du tournoi.

3.1.2 – DELEGATION DE L'ARBITRAGE AUX ASSOCIATIONS

Dans ce cas, les associations seront prévenues et l'arbitrage de la rencontre sera assuré par un entraîneur diplômé (voir **l'article 442.4** des Règlements généraux et les règles du jeu, dispositions spécifiques FFR)

L'équipe recevant fournira la feuille de match et sera chargée de la transmettre à la Commission des Epreuves à l'adresse indiquée au chapitre 1.4.

3.2 – MATCHES AMICAUX

Toute rencontre non officielle organisée à l'initiative d'une association doit faire l'objet d'une demande d'autorisation qui sera adressée au Comité Territorial de l'association organisatrice **en respectant un délai de 72 heures avant la rencontre** (Voir les **articles 411 – 413 – 444** des Règlements Fédéraux). Le modèle fourni en Annexe 1 est celui concernant les tournois amicaux sur le territoire auvergnat (Se rapprocher de votre comité territorial si vous devez déclarer un tournoi amical féminin hors auvergne).

3.3 – MENTIONS A PORTER SUR LA FEUILLE DE MATCH

Les rédacteurs de la feuille de match devront faire figurer sur la licence dans la case prévue pour le visa de l'arbitre, la date de la rencontre et la catégorie de l'équipe selon le tableau de **l'article 413-3** des Règlements Généraux:

APPELATION FFR

- Promotion Fédérale Féminine à VII: **PFVII**
- Féminines -18ans à VII : **FJS**

3.4 – Déroulement des rencontres

Faute de nouvelle mise à jour, nous utiliserons le dernier règlement de la catégorie E aménagée en vigueur.

22. L'ESSENTIEL DES REGLES... Edition Janvier 2017

PROMOTION FEDERALE FEMININE SENIORS (Joueuses majeures à la date du match) Moins de 18 ans, Moins de 15 ans

Catégorie E aménagée - Application des dispositions spécifiques F.F.R

FORME DE JEU : VII – Rencontres disputées sous forme de tournoi

TEMPS DE JEU :

Le temps de jeu maximal pour un tournoi est fixé à 90 minutes par équipe et à 60 minutes par joueuse.

La durée d'une rencontre est fixée à deux fois 7 minutes avec une mi-temps de 2 minutes.

Néanmoins, le temps de jeu peut aussi être adapté au regard du nombre d'équipes présentes le jour du tournoi.

TABLE DE MARQUE : OUI

TERRAIN : 56m (en-but non compris) x 46m

BALLON : taille n°5 pour Senior, taille n°4 pour M18 et M15

NOMBRE DE JOEUSES ET REMPLACEMENTS

Minimum : 5 joueuses Maximum : 12 joueuses

Remplacements illimités au cours d'une même rencontre

12 joueuses maximum par match pour une même équipe

PROTOCOLE DE COMMOTION CEREBRALE

Dès que l'arbitre suspecte une commotion cérébrale, il en informe l'entraîneur :

-Soit l'entraîneur décide de sortir définitivement la joueuse sur blessure,

-Soit l'entraîneur décide de la maintenir sur le terrain.

Dans les deux cas, l'arbitre remplira la fiche de commotion cérébrale et l'enverra au comité d'appartenance de la joueuse impliquée.

Rappel : Possibilité pour l'arbitre d'appliquer la règle 3.10.

MÊLÉE

3 joueuses de chaque équipe, liées entre elles jusqu'à la fin de la mêlée.

Commandements en mêlée : « Flexion » « Liez » « Placement »

Toutes les mêlées seront des mêlées simulées. Ainsi, les cartes de qualification des joueuses participant à ces mêlées simulées n'ont pas besoin d'être revêtues de l'aptitude « Autorisée 1ère ligne ».

Toutes les joueuses peuvent participer à la mêlée.

SQUEEZE BALL

Définition : cette action consiste pour le porteur du ballon :

- à aller au sol, les genoux à terre, son corps faisant écran, et
- à faire passer le ballon entre ses jambes afin qu'il soit récupéré par un partenaire.

Cette phase de jeu est potentiellement dangereuse pour la joueuse, qui au sol, expose sa nuque à l'adversaire ainsi qu'à la poussée de ses partenaires.

La pratique du squeeze ball est INTERDITE.

Sanction : coup de pied de pénalité.

MÊLÉE SPONTANÉE

A la suite d'un plaquage, le ballon étant libéré, la première joueuse qui arrive enjambe le ballon et engage la liaison avec l'adversaire « sur le pas qui suit » et non plus « jusqu'à un mètre autour du ballon ».

Dès lors qu'un premier récupérateur conteste le ballon, aucune autre joueuse ne peut venir le contester à son tour. Le gain du ballon ne peut intervenir « que par conquête de zone », c'est-à-dire par poussée collective.

Sanction : coup de pied de pénalité

MAUL

Après un coup de pied de pénalité sanctionnant une faute dans un maul et que des joueuses se trouvent encore au sol, l'arbitre ne laissera pas jouer rapidement l'équipe bénéficiaire du coup de pied.

TOUCHE ET ALIGNEMENT

Intervention sur la preneuse de ballon : tant que l'alignement n'est pas terminé, il est interdit d'amener la preneuse du ballon au sol, y compris si elle a les pieds au sol, cela même si le maul n'est pas encore formé.

Sanction : coup de pied de pénalité

PLAQUAGE : dispositions spécifiques F.F.R.

Toute joueuse porteuse du ballon ne peut aller volontairement au sol sans avoir été plaquée (sauf pour faire un touché à terre en en-but).

Ceci implique entre autres que le « pick and go » est interdit (liaison du porteur du ballon avec un partenaire avant contact avec l'adversaire et « bascule » vers le sol).

Sanction : coup de pied de pénalité

TENTATIVES DE BUT APRÈS ESSAI (TRANSFORMATIONS)

Les tentatives de but après essai (transformations) s'effectueront immédiatement à la suite de la marque de l'essai par n'importe quelle joueuse (arrêt du temps de jeu)

Ces tentatives de but après essai s'effectueront sur la ligne des 22 mètres face aux poteaux adverses en coup de pied tombé.

Les tentatives de but sur coup de pied de pénalité ne sont pas autorisées.

LE JEU AU PIED

Le jeu au pied est autorisé sur la totalité de l'aire de jeu.

Cependant, les coups de pied bottés directement en touche en dehors de l'en-but (sauf CPP) : remise en jeu en face du point de frappe.

JEU DÉLOYAL

Obligation de plaquer avec les deux bras. Une joueuse est autorisée à plaquer une adversaire porteuse du ballon en la ceinturant à l'aide des deux bras, du bas du sternum jusqu'aux bas des jambes.

Carton rouge - Exclusion définitive de la rencontre et du tournoi

Carton jaune - Exclusion temporaire : 2 minutes.

BANC DE TOUCHE

Tout dirigeant habilité à occuper le banc de touche d'une équipe devra porter un brassard de couleur distincte suivant la fonction renseignée sur la feuille de match :



Rouge : entraîneur **Blanc** : soigneur

Jaune : adjoint-terrain (porteur d'eau) **Vert** : personnel médical

Comportement des entraîneurs sur le banc de touche.

Toute personne admise sur le banc de touche peut se voir infliger par l'arbitre un carton JAUNE ou un carton ROUGE

Ces décisions doivent intervenir à la suite :

- de la sortie intempestive de la zone qui lui est affectée,
- de son comportement publiquement contestataire ou antisportif,
- de ses paroles déplacées adressées à l'un des officiels du match.

Conduite à tenir en cas d'exclusion définitive :

Toute personne du banc de touche ayant été exclue définitivement devra quitter l'enceinte de jeu sans délai et ne pourra en aucun cas être remplacée sur le banc de touche (pour toute la durée du tournoi). Dès lors l'arbitre demandera au capitaine de l'équipe fautive de faire sortir un de ses partenaires de l'aire de jeu et ce, jusqu'à la fin de la dite rencontre. Le joueur ainsi désigné pourra prendre place sur le banc de touche de son équipe.

Sanction : Coup de pied de pénalité à l'endroit où le jeu aurait dû reprendre.

3.5 – RASSEMBLEMENT ET DOUBLES LICENCES

3.5.1 – RASSEMBLEMENT (article 218 des Règlements Généraux)

Les modalités pour créer un rassemblement sont décrites dans les **articles 218.2 à 218.8** des Règlements généraux.

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club « **Bénéficiaire/Support** » est indiqué dans **l'article 350** des règlements Généraux.

3.5.2 –AUTORISATION DE PRATIQUER LE RUGBY DANS UNE SECONDE ASSOCIATION (article 223 des Règlements Généraux)

Les modalités et la constitution du dossier sont décrites dans **les articles 223 - 1 à 6** des Règlements Généraux.

4 – REGLEMENT FINANCIER

4.1 – FRAIS DIVERS

4.1.1 – FRAIS D'ARBITRAGE

Les équipes en présence sur le tournoi partageront les frais d'arbitre **à parts égales**. Si un club présente deux équipes il devra régler deux parts. Si les clubs ne prévoient pas de leur absence (forfait) au tournoi au plus tard le mercredi minuit, il leur sera adressé une facture de leur part à payer.

4.1.2 – FRAIS DU REPRESENTANT FEDERAL

Les frais occasionnés par la désignation d'un Représentant Fédéral **sont laissés à l'initiative de chaque comité où se déroulent les rencontres**.

4.1.3 – FRAIS D'ORGANISATION DES RENCONTRES DU CHALLENGE SUD-EST

Le Challenge Sud est ne fera l'objet d'aucun remboursement (sauf décision du secteur)

4.2 – REMBOURSEMENT DE FRAIS

4.2.1 – RENCONTRE NON JOUEE

Les conditions et barème des remboursements de frais des officiels et de l'équipe visiteuse à l'occasion d'une rencontre non jouée sont décrites dans **l'article 651** des Règlements Généraux.

4.2.2 – FORFAIT

Nous n'appliquerons pas de sanction financière en cas de forfait d'une équipe sur un plateau.

4.3 – DEPLACEMENTS DES EQUIPES EN CORSE

La procédure pour les déplacements en Corse et le mode de remboursement, éditée par le Comité de Corse fera l'objet d'un additif mais il semblerait que la prise en charge des déplacements sera à la hauteur de 2 500€ pour l'équipe constituée de 12 joueuses et 3 dirigeant(e)s (personnes inscrites sur la feuille de match).

Pour les tournois se déroulant sur le continent avec la présence d'une équipe Corse, l'horaire du début de tournoi sera fixé à 11h (au vu des problèmes de transport Corse/Continent).

Se rapprocher des référents du comité territorial Corse pour organiser les déplacements.



ANNEXE 1

COMITE D'AUVERGNE DE RUGBY
131, rue Verlaine - 63100 Clermont-Ferrand

**DEMANDE D'ORGANISATION D'UN MATCH
OU TOURNOI AMICAL FEMININ**

Le club de responsable de l'organisation
Représenté par son Président ou son délégataire M.....
Sollicite auprès du Comité Territorial d'AUVERGNE l'autorisation d'organiser une rencontre ou un
tournoi amical.

Entre son club et le(s) club(s) de
Dans la catégorie d'âge
Sur le terrain de
Le à heures

Il est ici précisé que le match sera arbitré :

- par un arbitre désigné par le DTA*
- par un licencié capacitaire en arbitrage*
- **ATTENTION** « si LCA, toutes les mêlées seront simulées »

(*) rayer la mention inutile

En outre le soussigné prend l'engagement de se conformer aux obligations imposées par les
Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby et **s'assurer que tous les participants sont
titulaires de licences fédérales.**

Cachet du Club

Signature

VALIDATION DU COMITE TERRITORIAL

Avis favorable

Secrétaire Général

Avis défavorable

Cachet du Comité :

Fait à le

Ce document est téléchargeable sur le Site du Comité Gestionnaire.

ANNEXE 2
CALENDRIER DES COMPETITIONS FEMINIENNES SENIORS

Dates	TOP 8 / ELITE 2	FEDERALE 1 et 2 XV	PROMOTION FEDERALE à VII	Observations
27 Août				
3 septembre				
10				
17				
24	A1			
1er octobre	A2	A1		
8		A2 Fed2		Stage Select. M20
15	A3	A2 Fed 1 et A3 Fed 2	Brassage 1	
22	A4	A3 Fed 1	Report	
29			B2	
5 Novembre	A5	A4	Report	
12				Match Select. M20
19			B3	Tournoi National U20 Trémissac du 17 au 19
26	A6	A5	Report	
3 Décembre			B4	
10	A7	A6	Report	
17	R1	A7		
24				
31				
7 Janvier				Stage Equipe de France U20 du 4 au 7 – CNR Marcoussis
14	R2			
21	R3	R1	Qualif 1	
28			Report	
4 Février		R2 Fed 2	Q 2	
11		R2 Fed 1 et R3 Fed 2	Report	
18	R4	R3 Fed 1	Report	
25		R4 Fed 2	Q 3	
4 Mars		R4 Fed 1 et R5 Fed 2	Report	
11		R5 Fed 1	Q 4	
18		R6 Fed 2	Report	
25	R5	R6 Fed 1		
1er Avril	R6	R7 Fed 2		
8	R7	R7 Fed 1	Finale Secteur SE	
15		Barrages Fed2		
22		1/8 Fed 2		
29	½ A top 8 et ¼ E2	¼ Fed 1		
6 Mai	½ R top 8 et ½ E2	¼ Fed 2	Finale nationale	
13	Finale top 8 et E2	½		
20 (pentecôte)		Finale		
27				
3 Juin				
10				
17				
24				

Report
Dates de repli officielles pour les équipes ayant au moins trois joueuses sélectionnées ou en cas d'intempéries

ATTENTION ! Toutes les dates libres sont susceptibles d'être des dates de report

**ANNEXE 3
CALENDRIER DES COMPETITIONS FEMININES CADETTES**

Dates	M18 XV	Cadettes M18 à VII	Observations
26 Août			
2 septembre			
9			
16			
23			
30			
7 Octobre			
14	A1	Brassage 1	
21	A2	B 2	Rassemblement Ligue PACA Ste Tulle les 23 et 24 - U18 à XV
28			Rassemblement Ligue AURA Lyon - U18 à XV
4 Novembre			Tournoi inter comité U18 à XV - Chaponnay - 3 et 4 nov
11	A3		
18	A4	B3	
25		Report	
2 Décembre	A5	B4	
9	A6	Report	
16	A7		Date fédérale ?
23			
30			
6 Janvier			
13	R1		
20	R2	Qualif 1	
27	R3	Report	
3 Février		Q 2	
10	R4	Report	
17	R5	Q 3	
24			Stage National Top 100 du 22 au 25 fev – CNR Marcoussis
3 Mars		Report	
10	R6	Q 4	
17	R7	Report	
24		Finale Secteur SE	
1	1/8		
8 Avril	¼		Tournoi U15 de détection pôle
15	1/2		
21			
28		Finale Nationale	
6 Mai	Finale		
12			Tournoi inter comité Seven – U18 à 7 - 12 et 13 mai
19 (pentecôte)			
26			
2 Juin			Tournoi Final Seven – U18 à 7 - 2 et 3 Juin
9			
16			
23			

Report
Dates de repli officielles pour les équipes ayant au moins trois joueuses sélectionnées ou en cas d'intempéries

ATTENTION ! Toutes les dates libres sont susceptibles d'être des dates de report